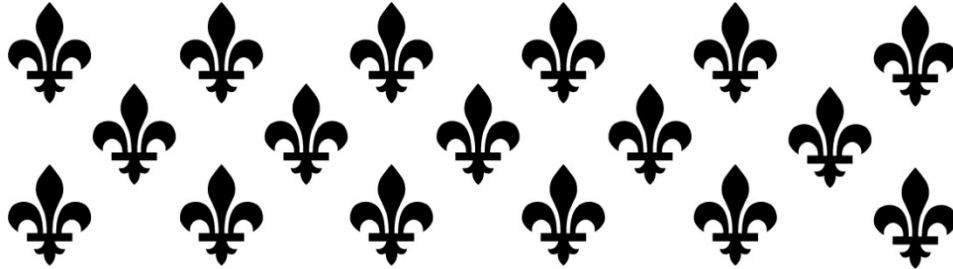


Épreuve



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 5 février 2020 — N° 96

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Gilles Gemme, récipiendaire de la Médaille de l'Assemblée nationale.

M. Benjamin (Viau) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Paul Evra dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs.

M. Caron (Portneuf) fait une déclaration afin d'exprimer de la solidarité et du soutien envers les familles des motoneigistes disparus au Lac-Saint-Jean en janvier 2020.

Mme Rizqy (Saint-Laurent) fait une déclaration afin de souligner la Semaine des enseignantes et des enseignants.

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de souligner la Journée Optimiste.

5 février 2020

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Lorraine Decelles pour son engagement communautaire.

M. Jacques (Mégantic) fait une déclaration afin de féliciter Mme Liliane Gagnon, agricultrice honorée lors du Gala Saturne.

M. Thouin (Rousseau) fait une déclaration afin de féliciter la hockeyeuse Ève Gascon, médaillée d'argent au Championnat mondial féminin des moins de 18 ans de l'IIHF.

M. Campeau (Bourget) fait une déclaration afin de souligner le 20^e anniversaire du Centre Nouvelle Approche humanitaire d'apprentissage.

Mme Melançon (Verdun) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Éline Dupont pour son travail au cégep régional de Lanaudière.

À 9 h 52, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 01.

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. le président dépose :

Une lettre, en date du 4 février 2020, que lui a adressée M. Lefebvre, whip en chef du gouvernement, l'informant de la nomination de Mme Lavallée, députée de Repentigny, à la fonction de membre du Bureau de l'Assemblée nationale, et de la nomination de Mme Lachance, députée de Bellechasse, à la fonction de membre suppléant du Bureau de l'Assemblée nationale.

(Dépôt n° 1317-20200205)

Mme Soucy, deuxième vice-présidente, propose que ces modifications à la composition du Bureau de l'Assemblée nationale soit adoptée.

La motion est adoptée.

Puis, M. le président dépose :

Les textes de loi adoptés et le rapport d'un mandat d'initiative déposé lors de la 28^e législature du Forum étudiant;

(Dépôt n° 1318-20200205)

Le texte de loi adopté et le rapport d'un mandat d'initiative déposé lors de la 18^e législature du Parlement des jeunes;

(Dépôt n° 1319-20200205)

Les textes de loi adoptés lors de la 70^e législature du Parlement jeunesse du Québec.

(Dépôt n° 1320-20200205)

Dépôts de pétitions

Mme IsaBelle (Huntingdon) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 102 citoyens et citoyennes du Québec concernant la désignation d'une journée fériée en commémoration de la fondation de la Nouvelle-France.

(Dépôt n° 1321-20200205)

5 février 2020

M. Girard (Lac-Saint-Jean) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 872 citoyens et citoyennes du Québec concernant l'adoption d'un modèle du « consentement présumé » en matière de don d'organes et de tissus.

(Dépôt n° 1322-20200205)

Mme Ghazal (Mercier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 044 citoyens et citoyennes du Québec concernant le retrait du financement accordé au projet Hidroituango par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

(Dépôt n° 1323-20200205)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Kelley (Jacques-Cartier), conjointement avec M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, Mme Dorion (Taschereau), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant l'étude du projet de loi n° 590; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Ghazal (Mercier), conjointement avec Mme Montpetit (Maurice-Richard), M. Gaudreault (Jonquière), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant la crise du recyclage au Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

5 février 2020

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Roy (Bonaventure), conjointement avec M. Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Mme Montpetit (Maurice-Richard), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale réaffirme le droit de manifester librement dans l'espace public;

QU'elle dénonce les intrusions illégales et le vandalisme commis par des militants sur la propriété privée de producteurs agricoles et de restaurateurs.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **282** en annexe)

Pour : **115** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, conjointement avec Mme Rizqy (Saint-Laurent), Mme Labrie (Sherbrooke), Mme Hivon (Joliette), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la 26^e édition de la Semaine des enseignantes et des enseignants qui se déroule du 2 au 8 février 2020 sous le thème 1 216 791 bonnes raisons de leur dire merci! ;

QU'elle reconnaisse que leur professionnalisme et leur expertise, avec le soutien de toute l'équipe-école, permettent de faire du réseau de l'éducation du Québec l'un des meilleurs au monde;

5 février 2020

QU'elle joigne sa voix à la mienne pour dire merci au nom des 1 216 791 jeunes du réseau scolaire;

QU'elle invite les citoyens à remercier les membres du personnel enseignant dans leur entourage pour leur important travail afin que nos enfants puissent développer leur plein potentiel.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 283 en annexe)

Pour : **114** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Fournier (Marie-Victorin), conjointement avec Mme Laforest, ministre de la Sécurité publique suppléante, Mme Charbonneau (Mille-Îles), Mme Labrie (Sherbrooke), Mme Perry Mélançon (Gaspé) et M. Ouellette (Chomedey), propose :

QUE l'Assemblée nationale demande à l'ensemble de ses élus, ainsi qu'aux partis politiques et à leurs représentants d'exercer une grande vigilance quant aux propos exprimés sur les pages de leurs différents réseaux sociaux en y retirant systématiquement les commentaires haineux pouvant s'y retrouver et en les rapportant aux autorités compétentes lorsque la situation le nécessite.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

5 février 2020

Avis touchant les travaux des commissions

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 15, Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 37, Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 39, Loi établissant un nouveau mode de scrutin;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 40, Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 44, Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification;

Et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 48, Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles.

5 février 2020

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 17, à la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Fortin (Pontiac) propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que les professionnels de la santé sont actuellement en nombre insuffisant dans la plupart des établissements de santé du Québec;

QU'elle reconnaisse que le manque de professionnels de la santé a un impact sur la qualité des soins prodigués aux patients;

QU'elle reconnaisse que les professionnels en soins vivent de l'insatisfaction, de la détresse, de l'épuisement, qu'ils sont plus absents et à risque d'accidents de travail;

QU'elle prenne acte que plusieurs sit-in se sont organisés dans de nombreux établissements de santé de différentes régions du Québec pour déplorer le manque de personnel et la surcharge de travail;

5 février 2020

QU'elle prenne acte que les projets pilotes visant à tester la mise en œuvre de nouveaux ratios de prise en charge sont terminés et que leurs résultats sont concluants, autant pour le personnel que pour les patients;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement caquiste de mettre en place les nouveaux ratios de prise en charge de patients sans délais et que le financement nécessaire soit inclus au budget 2020-2021.

Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 53 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 31 minutes 52 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 11 minutes 23 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 10 minutes 15 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chaque député indépendant. Toutefois, lorsqu'un seul député indépendant participe au débat, 2 minutes lui sont allouées. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, le vote sur la motion proposée par M. Fortin (Pontiac) est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 6 février 2020, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

5 février 2020

À 17 h 02, M. Picard, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 6 février 2020, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

5 février 2020

ANNEXE
Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Roy (Bonaventure), conjointement avec M. Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Mme Montpetit (Maurice-Richard), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 282)

POUR - 115

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Rimouski)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Fournier (IND)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
(Prévost)	Gronbin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	Ouellette (IND)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dufour (CAQ)	(Champlain)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

5 février 2020

Sur la motion de M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, conjointement avec Mme Rizqy (Saint-Laurent), Mme Labrie (Sherbrooke), Mme Hivon (Joliette), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 283)

POUR - 114

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)
Arcand (PLQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	(Berthier)
Asselin (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fournier (IND)	(Les Plaines)	Reid (CAQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Richard (PQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Leitão (PLQ)	Roberge (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemieux (CAQ)	Rouleau (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	Roy (PQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	(Chauveau)	(Bonaventure)
Bonnardel (CAQ)	Groncin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	(Montarville)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Samson (CAQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Sauvé (PLQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Simard (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Skeete (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Tardif (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellette (IND)	Thériault (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Thouin (CAQ)
Derraji (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Dorion (QS)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	Weil (PLQ)
Dubé (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)
Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Poulin (CAQ)	
	(Champlain)		